

# CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER BEAUSEJOUR

**11 OCTOBRE 2016**

## **Étaient présents :**

Claudine Robic, maire adjointe  
Raymond Gérard, conseiller municipal référent  
Edmond Robin, conseiller municipal  
Laurent Gallois, conseiller municipal  
François Jullien, président de l'association du quartier  
Liliane Kusber, représentante de l'association de quartier  
Sylvie Babajko, habitante  
Jean-Pierre Romeuf, habitant  
Éliane Chambault, habitante  
Anne Bodin, représentante de l'association de quartier

## **Invitée**

Delphine Molenat, Directrice du pôle services techniques

## **Absents**

Laurence Gally, conseillère municipale  
Sylvain Gallot, habitant  
Benjamin Charles, habitant

## **1/ Approbation du compte rendu du conseil de quartier du 11/07/2016**

Mme Kusber demande une modification au paragraphe 5. Elle précise qu'elle ne souhaite pas faire venir une urbaniste de sa connaissance au conseil de quartier, mais uniquement dans le cadre de l'association de quartier.

**2/ Mme Robic souhaite éclaircir un point de l'article sur le conseil de quartier, paru dans le journal de l'association de septembre 2016.** Dans la phrase : « Points abordés le 11 juillet en partie sur la base des réponses apportées à notre consultation ». Il ne s'agit pas des réponses apportées en conseil de quartier mais des réponses apportées par la consultation de la population que l'association avait réalisée au printemps.

**3/ Différents points évoqués lors des conseils de quartier précédents sont abordés par Madame Molenat, directrice des services techniques.**

## **ÉLAGAGE**

- Route de Limours: juste avant les premières maisons, côté du feu, au niveau du croisement avec l'avenue des Molières, un élagage est nécessaire pour une meilleure visibilité. De plus des branches mal coupées pendent encore des arbres et représentent un danger pour les passants.
- Ancienne voie ferrée : des arbres morts sont retenus par d'autres arbres mais ils présentent un danger car susceptibles de tomber sur les promeneurs.
- Avenue Guy de Coubertin et avenue des Molières, l'élagage est nécessaire tous les deux ans. Il n'a pu être effectué en 2015, car le marché d'élagage était à réactualiser. L'élagage pour l'avenue Guy de

Coubertin est programmé en novembre 2016, pour un montant de 20 000 €, et pour l'avenue des Molières en 2017.

- Lorsqu'un propriétaire laisse déborder ses haies qui empiètent sur le trottoir, merci de le signaler à la police municipale, en précisant le nom de la rue et le numéro. La police municipale se chargera de déposer une lettre de rappel à l'ordre dans la boîte aux lettres.
- Maison du garde barrière : le PNR a signé une convention avec la RATP, et il a donc en charge l'entretien du jardin et des haies qui le bordent.
- 17 rue Alexandre Dumas: cette parcelle en friche appartient au domaine de saint Paul, qui l'entretient une fois par an.

### **ÉCLAIRAGE**

- Avenue Guy de Coubertin : une modulation de l'éclairage a été mise en œuvre pour répondre à la demande des riverains.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN**

- 2 rue Alexandre Dumas: 2 maisons sont à l'abandon. Leur entretien ne relève pas de la compétence municipale car elles appartiennent à la fédération du bâtiment qui affirme les entretenir.
- 16, avenue des Molières: des dalles sur le trottoir sont disjointes et représentent un danger pour les piétons. Sous ces dalles, passe un réseau d'eau pluviale qui va se jeter dans le Montabé. La problématique du changement des dalles est actuellement à l'étude dans sa globalité. Des devis ont été demandés.
- L'escalier dit "de la folie" fera l'objet d'un nettoyage complet.
- Le déversoir du lac est à nettoyer régulièrement.
- À côté de l'entrée du mini-golf, une racine d'arbre déborde entre un banc et un arbre. Elle peut provoquer des chutes.
- Un container à poubelles qui n'appartient à personne est en permanence à l'entrée du lac, côté avenue des Molières. Prévoir un abri spécifique en bois ou l'enlever.
- Dans l'aire de jeux, la réparation de la balançoire est prévue pour la semaine 42.
- Le panneau d'affichage est à remettre en état.

### **AMÉNAGEMENT DU LAC**

- Le Lac appartient à la mairie mais les berges sont entretenues par le SIAHVY. Une demande sera transmise au SIAHVY pour demander des travaux de sécurisation des berges et d'aménagement.
- Aménagement du parking de stationnement devant l'hôtel. Le projet est présenté et expliqué à l'aide d'un plan explicatif. Il comprend 29 places de stationnement, un élargissement de la rue de l'étang pour faciliter l'entrée et la sortie dans le parking, le remplacement des barrières le long du lac, la création d'un cheminement pour les piétons le long du lac. Le coût du projet est d'environ 240 000 €. Les travaux devraient être terminés fin novembre.
- Création d'une aire de jeux de boules : à la suite des travaux du parking, le jeu de boules sera réalisé.
- Le règlement du lac est à réviser.

### **VOIRIE**

- Madame Molenat explique que l'aménagement de la voirie est programmé et répond, d'une part à la nécessité de requalification de la voirie et d'autre part aux exigences du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, le PAVE, qui doit permettre l'accès du centre-ville depuis les quartiers par l'aménagement des chaînes de déplacement que sont les rues principales.
- 2017: la rue Lamartine sera prioritaire car il y a une école et une crèche. Nids de poule sur voirie : dans le cadre du bail de voirie, des campagnes pour reboucher les nids de poule avec de l'enrobé à froid, sont régulièrement menées. En 2018/2019: Avenue Guy de Coubertin refaite.

### **CIRCULATION, TRANSPORTS**

Le conseil de quartier demande de limiter la vitesse à 30, d'interdire la circulation des camions de plus de 3t5, de limiter la circulation de transit...

- En 2017, la ville compte lancer une étude pour élaborer un plan de circulation pour toute la ville. La réflexion portera sur les différents modes de circulation et devra définir les objectifs à atteindre: réduire la vitesse des véhicules, apaiser les circulations, privilégier la tranquillité des quartiers...
- Le conseil de quartier demande qu'une large concertation soit organisée à l'occasion de la mise en œuvre du plan de circulation.
- Au croisement de la route de Limours et de l'avenue des Molières, le carrefour est dangereux par manque de visibilité. Il est prévu en 2017, d'aménager la circulation piétonne et de requalifier la signalisation.
- Le conseil de quartier demande qu'un abri soit créé au bout de l'avenue de la Terrasse, pour abriter les personnes qui attendent que quelqu'un vienne les chercher à la sortie du RER B. Cette demande pourra être traitée dans le cadre du comité pôle gare.
- Maison de l'éco mobilité : le permis de construire ne sera délivré qu'après réception des avis favorables de la DDT et de l'architecte des bâtiments de France, qui n'ont toujours pas été donnés.

Le conseil de quartier remercie Madame Molenat de sa présence et de ses explications.

Le prochain Conseil du quartier aura lieu le mardi 28 mars 2017.